

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/07/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	8	12

Vote
A la majorité
Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous préfecture de Cognac
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2025, le 17 Juillet à 11:00, le Conseil Municipal de la Commune de Salles d'Angles s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GÉRON Marcel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 07/07/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/07/2025.

Présents : M. GÉRON Marcel, Maire, Mmes : BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne, BONNORON Christine, PARTAUD Ingrid, MM : LACROIX-PERRIN Rodolphe, MERY Olivier, MOURGERE Géraud, RONDEAU Bernard

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BELLENGUEZ Régine à M. GÉRON Marcel, MICHEL Céline à Mme BONNORON Christine, VARACHAUD Annie à Mme BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne, M. MOUGIN Brice à M. LACROIX-PERRIN Rodolphe

Absent(s) : Mme VAN LANDEGHEM Florence, MM : BELLAVOINE Paul, LACROIX Hervé

A été nommé(e) secrétaire : Mme BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne

**2025-07-05 – Réactualisation du plan de financement prévisionnel pour la création de 5 logements locatifs, chemin de Jette-Feu.
ANNULE ET REMPLACE LA DELIB 2025-07-04.**

Vu la délibération n°2023-14-08 concernant l'achat d'un bâtiment cadastré C 240, 246, 467 et 468C, à Salles d'Angles, dans le but d'un projet de création de logements locatifs ;

Vu la délibération n° 2024-06-04 relative à la Maîtrise d'œuvre pour la création de logements locatifs ;

Vu la délibération n°2024-10-01 concernant une demande de subventions ;

Vu la délibération n°2025-05-01 concernant le plan de financement prévisionnel ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le plan de financement prévisionnel réactualisé suivant :

DEPENSES	Montant HT	%
Travaux de réhabilitation		
Mission de maîtrise d'œuvre	76 308,75 €	8,22%
Travaux de réhabilitation	658 643,80 €	70,99%
Frais supplémentaires	30 000,00 €	3,23%
– Géomètre	1 900,00 €	0,20%
– Hottes cuisine	2 000,00	0,22%

– <i>Rafraichissement garages</i>	10 240,00	1,10%
– <i>boîtes aux lettres</i>	1 400,00	0,15%
– <i>tranchées cour</i>	3 960,00	0,43%
– <i>EDF compteurs</i>	10 500,00	1,13%
Sous-total :	764 952,55 €	82,44%
Acquisition du bâtiment	160 000,00 €	17,24%
Frais de notaire	2 881,29 €	0,31%
Intérêts de l'emprunt		0,00%
Sous-total :	162 881,29 €	17,56%
TOTAL DES DEPENSES	927 833,84 €	100,00%
RESSOURCES		
Subventions		
Europe	0,00 €	0,00%
État DETR	92 973,38 €	10,02%
Région Nouvelle Aquitaine (PETR)	0,00 €	0,00%
Département Charente	0,00 €	0,00%
Communauté d'Agglomération Grand Cognac	150 000,00 €	16,17%
Sous-total :	242 973,38 €	26,19%
Reste à charge de la commune	684 860,46 €	73,81%
– Emprunt	400 000,00 €	43,11%
– Fonds propres	284 860,46 €	30,70%
Sous-total :	684 860,46 €	73,81%
TOTAL DES RESSOURCES	927 833,84 €	100,00%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE le plan de financement prévisionnel réactualisé proposé ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à procéder à la demande de déblocage des Fonds, au fur et à mesure de l'avancée des travaux,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 18/07/2025

Le Maire
Marcel GERON

